



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
SIPOM DE REVEL
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-253100572-20231121-2023_34-DE

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un novembre à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires

Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Absente		ADROIT	Sophie	Absent(e)
AUBOURG	Patrick	Présent		ANDRIEU	Rémi	Absent(e)
AUTHA	Sandrine	Présente		ARKI	Karine	Absent(e)
BEGARDS	Michel	Absent		AUBESQUIER	Nadine	Absent(e)
BENNES	Richard	Présent		BAHURET	Gisèle	Absent(e)
BERSEILLE	Pascal	Absent		BARBASTE	Pierre	Absent(e)
BONNET	Denis	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent(e)
BOURGAREL	Roger	Absent		BERRO	Jean Christoph	Absent(e)
BOUSCATEL	Camille	Présent		BONNEFOY	Magali	Absent(e)
BOUSQUET	Daniel	Présent		BOYER	Michel	Absent(e)
CASTAGNE	Didier	Présent	Proc de M. PORTES Pierre	BRUNET	Magalie	Absent(e)
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		CALMEIN	François	Absent(e)
CESCATO	Francis	Présent		CALMET	Nelly	Absent(e)
CHIABRANDO	Marc	Présent		CAMINADE	Christian	Absent(e)
CLERGEAU	Serge	Présent		CARLIER	Thierry	Absent(e)
COLLOT	Adrien	Absent		CAROCA	Jean	Absent(e)
CREPY	Fabrice	Absent	Pouvoir à RIBAUT Jean-Pa	CARRIEROU	Elian	Absent(e)
DAMIEN	Mélanie	Présente		CLOAREC	Françoise	Absent(e)
DAYMIER	Marie-	Absente		CODECCO	Serge	Présent
DEGRET	Jean-Jacques	Présent		CORDIEZ	Serge	Absent(e)
DELHON	Jacques	Absent		COSTIS	Mélaïne	Absent(e)
DÉRAMOND	Sébastien	Présent		COTTEREAU	Matthias	Absent(e)
DOUZE	Maarten	Présent				
EMBRY	Marie	Absente		CREBASSA	Pascale	Absent(e)
FABRE	Christian	Présent		DE VILLELE	Philippe	Absent(e)
FABRE	Danièle	Présente	Proc de LAURENS Lucienne	DISS	Laurent	Absent(e)
FERRAN	Franck	Présent		DURAND	Marc	Absent(e)
FONTES	Gérard	Présent		FABRE	Elodie	Présente
FOURNIER	Damien	Absent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent(e)
GELIS	Guillaume	Présent		FIGNES	Jean-Claude	Absent(e)
GIRAULT	Katherine	Présente	Proc. De ROUANET Gérauld	GROTTO	Emmanuel	Absent(e)
GIRONIS	Julien	Présent		HERAILH	Pierre	Absent(e)
GLAUDE	Ludovic	Absent		IMART	Jean Luc	Absent(e)
GUY	Philippe	Absent		JONQUIERES	Vincent	Absent(e)
HAYANI	Véronique	Absent		JOURLIAC	Jean	Absent(e)
HERMET	Marion	Présente		LAPASSAT	Jean Luc	Absent(e)
ISMAN	Rémy	Absent		LEBRETON	Delphine	Absent(e)
LACROUX	Evelyne	Présente		LEROUX	Sophie	Absent(e)
LARROQUE	Laurence	Présente		LUCÉNA	François	Absent(e)
LAURENS	Lucienne	Absente	Pouvoir à FABRE Danièle	LUMEAU	Grégoire	Absent(e)
LAURENT	Anne	Présente		MAISON	Pierre	Absent(e)
LUCENA	François	Présent		MARTY	Francis	Absent(e)
LUX	Pierre	Absent		MAUREL	Danièle	Absent(e)
MARIOJOLS	Roselyne	Présent		MERLIO	Gwenaël	Absent(e)
MARTORELL	Didier	Présent		METCHE	Marie-José	Absent(e)
PAPIN	Florence	Présente		MILHAVET	Marie Line	Absent(e)
PASTRE	Marie	Absente	Pouvoir à ROUANET Evelyne	MISSEY	Jean-Paul	Absent(e)
PORTA	Raymond	Présent		MONTAGNE	Patrick	Présent
PORTES	Pierre	Absent	Pouvoir à CASTAGNE Didier	MOULIN	Dominique	Absent(e)
POUYANNE	Christophe	Absent		NGAI	Jeffrey	Absent(e)
PUJOL	Francis	Présent		ORLOWSKI	Cécile	Absent(e)
RAVET	Marc	Absent		OULES	Nicole	Absent(e)
REUSSER	Isabelle	Présente		PADIE	Yannick	Absent(e)
REY	Mickaël	Absent		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent(e)
RIBAUT	Jean-Paul	Présent	Proc de CREPY Fabrice	POUX	Emmanuel	Absent(e)
ROUANET	Evelyne	Présente	Proc de PASTRES Marie	PRADELLES	Vincent	Absent(e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente	Pouvoir à GIRAULT Kather	RAYE	Michèle	Absent(e)
ROUGIER	Thierry	Présent		REGIS	Lionel	Absent(e)
ROUQUET	Serge	Présent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent(e)
SASTRE	Roland	Présent		ROUQUET	Jérémy	Absent(e)
SEGREVILLE	Lucette	Présente		SARRALDE	Julien	Absent(e)
SERRE	Benoît	Présent		SAURAT	Thierry -	Absent(e)
SOUAL	Jean-Pierre	Présent		SAURET	Jérôme	Absent(e)
TRETON	Brigitte	Absente		SICARD	Didier	Absent(e)
TROUDART	Corinne	Présente		TEISSEYRE	Régine	Absent(e)
VANDEN BERGUE	Isabelle	Présente		TEQUI	Maryse	Absent(e)
VERNIER	Jean Claude	Absent		TERRAT	Emmanuelle	Absent(e)
VERSCHUEREN	Paul	Absent		VAN DAELE	Charles	Absent(e)
VIALADE	Reine	Présente		VIGNA	Lionel	Absent(e)
VINCENT	Sophie	Absente		VIRVES	Pierre	Absent(e)
WEISSE	Damien	Absent		VIVIES	Sylvie	Absent(e)

Nombre de délégués titulaires présents : 43

Nombre de délégués suppléants présents : 3

Nombre de procurations : 5

Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

Objet : Remboursement des frais de mission

La Présidente rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant le taux des indemnités de mission prévue à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu la délibération du 6 mars 2011, relative au remboursement des frais de mission,

La Présidente rappelle aux membres du Conseil Syndical les modalités de remboursement des frais de mission pour les agents qui sont appelés à effectuer des déplacements en dehors de leur résidence administrative ou familiale dans le cadre de leur fonction. A ce jour, les remboursements s'effectuent sur la base des tarifs fixés par décret pour le calcul de l'indemnité kilométrique, au réel pour les frais de stationnement et de péage d'autoroute et pour les frais d'hébergement. Les frais de repas sont quant à eux remboursés au forfait. En effet, il est actuellement appliqué en vertu de cette délibération un remboursement forfaitaire pour les repas, sur la base du plafond fixé par décret. Actuellement, ce taux de remboursement forfaitaire est de 20€.

Afin de garantir une utilisation plus juste et réaliste des deniers publics et d'inciter notamment les agents à effectuer une pause méridienne réparatrice, Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Syndical de rembourser les frais de repas au réel dans la limite du plafond fixé par décret.

Ceci étant exposé, le Conseil Syndical décide à 37 voix Pour, 11 voix Contre et 0 Abstention :

- conserver le calcul de l'indemnité kilométrique tel que le prévoit le décret,**
- conserver le remboursement des frais d'hébergement sur la base des frais réels engagés,**
- conserver le remboursement des frais de stationnement et de péage sur la base des frais réels engagés,**
- de conserver le remboursement des frais de repas sur la base des frais réels engagés dans la limite du plafond fixé par décret,**
- le remboursement est conditionné à la présentation des justificatifs de paiements (tickets, factures) auprès de l'ordonnateur.**

Fait à Revel, le 21 novembre 2023,

La Présidente

The image shows a circular official stamp of the 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL de la Pomme de REVEL'. The stamp contains the address: 'Avenue Marie Curie, ZI de la Pomme, 31250 REVEL'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Evelyne Rouanet'.

Evelyne ROUANET

Acte rendu exécutoire après son envoi en Préfecture le :
24 novembre 2023